

Demande d'obtention d'une carte d'identité pour les personnes mineures

Mis à jour le : 12/03/2010 16:02

- **Bénéficiaire** : tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française

- **Durée de validité** : 10 ans

- **Coût** : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite. Dans le cas d'un renouvellement, si l'ancienne carte nationale d'identité ne peut pas être présentée (en cas de perte ou vol), le prix de la demande est de 25 euros en timbre fiscal.

- **Dépôt de la demande** : La demande est rédigée sur un formulaire délivré **en mairie** uniquement. A Paris, la demande peut être effectuée dans les **antennes de la préfecture de police** ainsi que sur le site central du 12 quai de Gesvres (4ème arrondissement).

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande de carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

➔ **Première demande**

➔ **Renouvellement**

➔ **En cas de perte ou de vol**

Pièces à fournir :

PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport

Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un **passeport sécurisé**

Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un **passeport non sécurisé** valide ou périmé depuis moins de deux ans.

SIMPLIFIÉ

SIMPLIFIÉ

Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **justificatif de domicile**

Un **justificatif de l'autorité parentale**

Un **justificatif d'état civil** du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

Un **justificatif de la nationalité** si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **justificatif de domicile**

Un **justificatif de l'autorité parentale**

Le **passeport sécurisé** dont le demandeur est déjà titulaire

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **justificatif de domicile**

Un **justificatif de l'autorité parentale**

Le **passeport** dont le demandeur est déjà titulaire

RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée

SIMPLIFIÉ

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un **passport sécurisé**

SIMPLIFIÉ

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de **passport sécurisé**

Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale

L'ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile

Le **passport sécurisé** ou l'ancienne carte d'identité cartonnée

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale
Un justificatif d'état civil si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
L'ancienne carte d'identité cartonnée

Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans.

SIMPLIFIÉ

Vous pouvez présenter un **passport sécurisé** ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans.

SIMPLIFIÉ

Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans.

Pièces requises

La **déclaration** de perte ou de vol
Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale

La **déclaration** de perte ou de vol
Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale

La **déclaration** de perte ou de vol
Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale
Un justificatif d'état civil du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

Passeport sécurisé en cours de validité

Un **justificatif de la nationalité** si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

➔ **Personnes mineurs : où obtenir les justificatifs ?**

- **Délais d'obtention** : variables selon le lieu géographique de la demande. Si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro d qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, **suivre sa demande sur internet** (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

- **Mention d'un deuxième nom sur la carte d'identité** : un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance.

- **Remise de la carte d'identité** : La carte d'identité est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale. Le cas échéant, il doit remettre l'ancienne carte, qui sera détruite.